

# La Feuille de Chou

Mai 2015 # 9



SECTION



A U B E

## Édito

### SOMMAIRE

1/EDITORIAL	P1
2/ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE	P2
3/ACTUALITES FINANCES	P2
4/ACTUALITES DGFIP	P3
5/ACTUALITES LOCALES	P3

Sale temps pour notre rémunération depuis la dernière Feuille de Chou : L'INSEE a confirmé que la rémunération des fonctionnaires a encore baissé en euros constants en 2013. Après 5 ans de gel de la valeur du point d'indice et d'augmentation de la retenue pour pension, cela n'a, malheureusement, rien de surprenant. De plus l'indemnité exceptionnelle a été abrogée, la prime de performance serait remplacée par un montant à la baisse et le Plan de Qualification Ministériel est encore en baisse (voir ci-dessous).

Près d'un agent sur quatre de la DGFIP était en grève le 9 avril dernier pour dire non à l'austérité. Merci à celles et ceux qui, en ces temps difficiles, se sont mobilisés pour affirmer que prendre les fonctionnaires comme variables d'ajustement budgétaire n'était pas la solution.

Le Gouvernement est à la recherche d'économies tous azimuts : des bruits de déclaration en ligne obligatoire apparaissent, l'on reparle du prélèvement à la source. Si la première proposition serait peut-être source d'économies, quid de la fracture numérique ? Et pour la seconde, quelle simplification pour le contribuable si le système fiscal n'est pas modifié (quotient familial, réductions et crédits d'impôts nombreux...), quelle économie pour l'État si les sommes prélevées par les employeurs ne sont pas reversées suite à procédure collective, quid de l'année blanche et enfin seuls les salariés seraient soumis à ce système.

En espérant que ce neuvième numéro de la Feuille de Chou vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Le 10 mars dernier, une réunion d'étape avait lieu sur **la réforme des carrières** au ministère de la fonction publique. La Ministre avait indiqué que le concours resterait la base du recrutement, que le grade et l'emploi resteraient séparés, qu'il faudrait favoriser la mobilité au sein de chaque versant de la fonction publique et entre les versants et que les trois catégories étaient maintenues.

FO partage en gros ces principes. Mais le diable est dans les détails : la Ministre propose de mettre en place des statuts communs à plusieurs versants pour des métiers relevant de la même filière professionnelle, de fixer les taux de promotions dans les statuts (fin des plans de qualification ministériels), d'allonger la durée des carrières pour permettre un avancement accéléré d'échelon mais en supprimant le système actuel de réduction d'ancienneté en vigueur dans la Fonction publique de l'État. La Ministre a également proposé de poursuivre la fusion des corps (extension des Corps Interministériels à GEstion Ministérielle – CIGEM), et de déconcentrer la gestion de la Fonction publique de l'État.

Concernant les premières propositions du Gouvernement sur **la refonte de la grille** faites le 21 avril dernier, elles sont inacceptables en l'état : transformation de primes en points d'indice (4 pour les C, 6 pour les B et 9 pour les A, on est loin du compte !), allongement des durées de carrières et revalorisation de 2 à 3 % des bas de grille, le tout sur une période allant jusqu'en 2022 !

Les **plans de qualification ministériels** sont en baisse pour 2015 : 250 promotions de C en B, en plus des promotions statutaires (contre 478 l'an dernier) et 100 promotions de B en A (contre 148 l'an dernier). Et pour les promotions intra-catégorielles, c'est la même chose.

Le 1<sup>er</sup> mai, **l'indemnité exceptionnelle**, mise en œuvre en 1998 pour les fonctionnaires recrutés avant cette date, de compensation du transfert des cotisations maladie vers la CSG a été abrogée (sans concertation, décision annoncée en mars !). Elle est remplacée par une indemnité dégressive au fur et à mesure des changements d'échelon dès que l'on dépasse l'indice nouveau majoré 400 : le Gouvernement fait la poche de ses agents en prétextant une mesure d'équité (à quand la suppression du supplément familial de traitement par exemple pour le même prétexte ?) et économise ainsi 500 millions d'euros par an.

Le début de **la mise en œuvre du RIFSEEP** (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui doit à terme remplacer l'intégralité des régimes indemnitaires dans la Fonction publique de l'État a été décalé de juin 2015 à janvier 2016. Rappelons que compte tenu des spécificités de notre régime indemnitaires, FO DGFIP revendique que nous gardions un régime dérogatoire (possibilité prévue par le décret).

**La fusion de nombreuses régions, ainsi que le projet de loi « NOTRÉ »** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), continue à susciter de nombreux rapports et les préfets préfigurateurs ont été mis en place. Dans certains cas les DRFiP sont assimilées à des Directions régionales relevant du préfet. À suivre de très près.

**La qualité du dialogue social** se dégrade : tout se fait dans la précipitation et rien n'est à négocier ! Les Organisations syndicales ont boycotté un Groupe de Travail sur la revue des missions et la réforme territoriale de l'État.

Au niveau de **l'action sociale**, les suppressions d'emplois dans les délégations et la mise à contribution des associations

(EPAF, ALPAF, AGRAF) continuent de mettre en péril cet acquis de 1989.

Pour les moyens **Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail**, le rapport 2013 indique que les besoins en médecins de prévention sont couverts à 100 % alors que dans une trentaine de département il en manque. Comprenez qui pourra !

Enfin le projet d'accord sur la prévention des risques psychosociaux au Ministère capote sur un élément capital : les moyens que l'Administration veut y mettre.



Les **groupes de travail nationaux s'enchaînent**. Il y a les groupes « métier » qui servent à l'Administration à présenter ses projets d'avenir. Un GT Secteur Public Local s'est tenu le 13 mai où le maître mot est « diminution des contrôles » par la refonte du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense, le développement du Contrôle Allégé en Partenariat et la mise en place de Services



**Évolution du réseau local** : lors du CTL du 23 avril, la Direction a annoncé qu'elle avait eu l'accord de la Direction Générale pour fermer les trésoreries de Bouilly et Estissac en 2016 (l'été lui paraît un objectif raisonnable).

Le désert administratif continuera donc à gagner du terrain.

**Le CTL s'est réuni** le 23 avril 2015 pour examiner la formation professionnelle (FO a dénoncé le développement excessif de la e-formation), le rapport d'activité 2014 (bons résultats avec de moins en moins de moyens) et le transfert d'un emploi d'inspecteur de

Concernant **la prime à la performance**, le Ministre, devant le refus des organisations syndicales d'accepter les dérives envisagées par les Directeurs Généraux, a décidé que chaque agent toucherait 100 euros bruts cette année.

C'est mieux que ce que prévoyait nous Direction Générale (ZÉRO) mais c'est moins que l'an dernier (120 euros à la DGFIP) et moins que le maximum possible avant (150 euros).

Facturiers pour les grosses collectivités. Un GT Informatique a abordé les astreintes et la modernisation des applications. Un GT Indemnitaire n'a rien pu aborder en raison de la volonté de la Direction Générale de débattre de la prime à la restructuration et du départ de toutes les organisations syndicales (les collègues qui attendent des décisions – chargés de clientèle, encadrants en postes – devront encore patienter).

**Tous les comptes rendus complets sur le site national FO DGFIP.**

Piney à la Direction (FO avait proposé d'implanter cet emploi au PRS).

**Le CHS CT de l'Aube s'est réuni** le 24 avril. Il a programmé l'utilisation des crédits 2015 et émis un avis sur le DUERP et le PAP : abstention sur le DUERP parce que les emplois nécessaires à la baisse des risques psychosociaux ne sont pas là.

**Le CDAS de l'Aube s'est réuni** le 17 avril.

Il étudié le rapport d'activité 2014 de la délégation et finalisé la programme 2015 du CAL.

# Liste des élu(e)s **F.O.-DGFIP 10** pour le mandat 2014-2018

## CAPL 1- Inspecteurs

**Laurent CROUZET** (Arcis sur Aube, titulaire), **Louis LAUNAY** (Direction - SPL, titulaire), **Virginie COFFINET** (PCRP, suppléante) et **Philippe PARENT** (Direction – Dématérialisation, suppléant).

## CAPL 2- Contrôleurs

**Coralie SANCHEZ** (C1, SIP TA, titulaire), **Jackie BERNHARD** (C1, Direction - CAP, titulaire), **Délia ROLLAND** (C2, SPF 1, titulaire), **Nadine LEQUIN** (C1, Troyes Centre Hospitalier, suppléante), **Isabelle BRUNEAU** (C1, Direction – Domaine, suppléante) et **Natacha KOLINKA** (C2, Bouilly, suppléante).

## CAPL 3- Agents administratifs

**Laurie Anne TERRASSE** (AAP2, SIE TE, titulaire), **Christiane HOUEL** (AAP2, Brienne le Château, titulaire), **Sébastien CHOCHON** (AA1, Brienne le Château, titulaire), **Franck AUGUSTE dit JACQUEMIN** (AAP2, SIP TA, suppléant), **Abdelkader BOUAJAJ** (AAP2, Paierie Départementale, suppléant) et **Céline GUYOY** (AA1, Bar sur Seine, suppléante).

## CTL - Aube

**Laurent CROUZET** (Arcis sur Aube, titulaire), **Laurie Anne TERRASSE** (SIE TE, titulaire), **Catherine MILITZER** (SIP TA, titulaire), **Olivier AMORY** (EDR, titulaire), **Sandra KHAIATI** (Direction – CAP, suppléante), **Alain GARBIT** (Direction – Domaine, suppléant), **Maryline PARIS** (Nogent sur Seine, suppléante) et **Louis LAUNAY** (Direction - SPL, suppléant).

## Les comptes rendus complets des instances sur le site local

A venir :

CAPL les 18/06 (Mvt C), 25/06 (révision de la valeur professionnelle) et 10/07 (Mvts A et B), CHS CT le 10/06 et CTL le 30/06 (déménagements 14 juillet et Brienne).

### **POUR NOUS CONTACTER :**

**Laurent CROUZET**, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69  
**Laurie Anne TERRASSE**, secrétaire départementale adjointe, SIE Troyes Extérieur, 03 25 41 68 93  
**Louis LAUNAY**, trésorier départemental, CEPL, 03 25 43 72 24  
**Mel** : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site web** : [www.fo-dgfip-sd.fr/010/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/010/)

## **BULLETIN D'ADHESION**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....

ure) → **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



**SECTION**  
**DEL**  
**A U B E**

**Première organisation  
syndicale du département**